Questions-réponses

concernant les dirigeants musulmans

Par le mufti de la *umma*, Shaykh ' Abdul-'Aziz Ibn ' Abdullah Ibn Baz

[Q.1] : Parmi les questions qui ont causé la controverse, est le rapport entre le gouverneur et le gouverné et le principe de *Shari'a* délimitant ce rapport. Noble shaykh, certains tiennent à ce que la perpétration de grands péchés (*kaba'ir*) par les dirigeants oblige la révolte contre eux et leur éviction, même si cela cause du mal aux musulmans dans le pays. Et des événements récents comme cela ont commencé à arriver dans notre monde islamique, quel est votre avis - ô noble shaykh - concernant cela ?

[R.1]: Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, la louange est à Allah, le Seigneur des Mondes. Et que la Prière et la Paix d'Allah soient sur le messager d'Allah et sur sa famille et sur ses compagnons et ceux qui suivent sa guidée :

Certes, Allah le Puissant et Majestueux a dit : ***"O vous qui croyez! Obéissez à Allah et obéissez au messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis si vous divergez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et à Son messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation."*** [Sourate an-Nisa ' 4:59]

Ce verset explique l'obligation d'obéir au détenteur du pouvoir *(waliyyul-amr)* qui sont les dirigeants et les savants. En effet il est rapporté dans Sunna authentique que le messager d'Allah (*salallahu a'layhi wa salam*) a expliqué cette obligation comme étant un devoir et c'est une obligation en ce qui est bon.

Les textes de la Sunna expliquent la signification de cette verset pour indiquer de leur obéir en ce qui est bon. Donc il est obligatoire aux musulmans d'obéir aux dirigeants (*wulatul-umur*) dans le bien, pas dans le mal. Ainsi s'ils vous commandent le péché, ne lui obéissez pas dans le péché. Cependant, ce n'est pas une raison de se révolter contre lui, en raison de la parole du prophète (*salallahu a'layhi wa salam*): *" Quiconque voit quelque chose des péchés dans son gouverneur, qu'il déteste ce qui arrive du péché. Et qu'il ne retire pas sa main de l'obéissance, et quiconque retire sa main de l'obéissance et se détache de la Jama'a (le corps uni), alors il meurt d'une mort de Jahiliya (les temps d'ignorance pré-islamique). "*[2] Et le Prophète (*salallahu a'layhi wa salam*) a dit *:" l'homme doit obéir dans ce qu'il aime et dans ce qu'il déteste, dans le bien-être et dans la privation, dans l'empressement et la réticence; sauf si on commande qu'il désobéisse à Allah. Ainsi si on commande qu'il désobéisse à Allah, alors il ne doit pas écouter, et ne doit pas obéir. "*[3] Et les Compagnons lui ont demandé :" ô messager d'Allah! Quand tu as mentionné qu'il y aura des dirigeants dont, ' vous approuverez quelques choses d'eux et désapprouverez d'autres choses. ' Ils ont dit : Ainsi que commandes-tu que nous fassions ? Il dit : *"donnez-leur leur droit et invoquez Allah, puisqu'Il est avec vous."* 'Ubadah (*radiyallahu ' anhu*) a dit : "Nous avons prêté serment d'allégeance au messager d'Allah (*salallahu a'layhi wa salam*) que nous ne nous opposerions pas au commandement, ni à ses gens." Il dit : *"sauf si vous deviez voir une incrédulité claire (kurfan bawahan) dont vous avez une preuve d'Allah."* [4] Cela prouve qu'il ne leur était pas permis de s'opposer aux dirigeants *(wulatul-umur)*, ni se révolter contre eux, sauf s'ils voyaient d'eux une incrédulité claire dont ils n'avaient une preuve d'Allah et rien de moins. Et la révolte contre les dirigeants est cause de grande corruption et du mal. Ainsi, par cela, la confiance est trahie et les droits sont niés et la protection contre le tyran n'est pas plus facile, l'opprimé n'est pas non plus secouru; et les chemins sont trompés, trahis. [5]

Ainsi la tentative de révolte contre le dirigeant est la cause de grande corruption et de mal, sauf si les musulmans voient d'eux une preuve claire dont ils ont une preuve d'Allah, alors il n'y a aucun problème s'ils se révoltent contre ce dirigeant pour le renverser, s'ils ont le pouvoir (capacité) de faire ainsi. Et s'ils n'ont pas le pouvoir de faire ainsi, alors ils ne doivent pas se révolter, ou leur révolte sera la cause d'un mal plus grand. Donc ils ne doivent pas révolter par égard pour la sécurité des gens communs. Et le principe

de *Shari'a* sur lequel il y a *ijma'* (le consensus) est : qu'il n'est pas permis d'enlever un mal avec ce qui est un mal plus grand. [6] Plutôt il est obligatoire de prévenir le mal en l'enlevant. Quant à la prévention du mal avec un mal plus grand, alors il n'est pas permis selon le consensus des musulmans. Ainsi, si ce groupe qui veut renverser le dirigeant qui a commis une incrédulité claire, a le pouvoir de le renverser et de le remplacer par un gouverneur juste, sans provoquer ce qui est un mal plus grand, la corruption sur les musulmans et un mal plus grand que ce dirigeant, alors il n'y a aucun problème. Et si cette révolte provoque une corruption plus grande, la trahison de la confiance, l'oppression des gens, l'assassinat de ceux qui ne le méritent pas et de grands maux autres que cela, alors ce n'est pas permis. [7]

Plutôt il est obligatoire de patiemment persévérer et écouter et obéir à ce qui est bon et conseiller les dirigeants sincèrement et les appeler (*da'wa*) au bien et s'efforcer de prévenir le mal et d'augmenter le bien. C'est le chemin correct qu'il est obligatoire d'emprunter, parce que dans cela est l'avantage général des musulmans; et parce que dans cela est la diminution du mal et l'augmentation du bien; et parce que dans cela est la confiance et la sécurité des musulmans d'un mal plus grand. [8] Nous demandons à Allah de nous accorder le succès et la guidée.

[Q.2] : Noble shaikh, nous savons que ces mots sont une des bases *d'Ahl Sunna wal-Jama'a*. Cependant, avec regrets, il y a quelques jeunes *d'Ahl Sunna wal-Jama'a* qui voit cela comme pensé défaitiste, et il est dit que ces mots contiennent de la complaisance. En raison de cela, ils appellent les jeunes à être une opposition sévère.

[R.2] : C'est une erreur de celui qui l'a dit et ceci en raison d'un manque de compréhension, puisqu'ils ne comprennent pas la Sunna, ils ne la connaissent comme ils doivent. Ils courent seulement sur l'ardeur fiévreuse et la fierté de l'enlèvement du mal, jusqu'à tomber dans ce qui s'oppose à la Shari'a; comme ce qui est arrivé avec les *Khawarij* et les *Mu'tazila*. Leur base aime secourir la vérité, ou la fierté pour la vérité, ils y courent, même si cela signifie tomber dans le mensonge, au point qu'ils prononcent le *Takfir* sur les musulmans en raison des péchés, ou les témoignent pour toujours dans le Feu en raison de leurs péchés, comme les *Mu'tazila* l'ont fait.

Donc les *Khawarij* ont exécuté le *Takfir* basé sur des péchés, [9] et ils font entré le pécheur dans le Feu et les *Mu'tazila* sont d'accord avec eux dans le jugement est que leur fin est dans le Feu pour l'éternité. Cependant, tous sont sur un égarement et ce sur quoi est *Ahl Sunna*, est la vérité. Le pécheur ne devient pas incrédule en raison de ses péchés, s'il ne les déclare pas légal. Donc, le fornicateur ne devient pas incrédule et le voleur ne devient pas incrédule et le buveur de vin ne devient pas incrédule. Cependant, il devient un pécheur désobéissant, faible dans son iman (la foi), sur qui la punition prescrite doit être prononcée.

Donc il n'est pas déclaré incrédule, sauf s'il déclare que le péché est légal et qu'il dit : 'En vérité c'est légal.' Et quoi que disent les *Khawarij* à ce propos est faux, leur *Takfir* des gens est faux. C'est pour cela que le prophète (*salallahu a'layhi wa salam*) a dit d'eux : *"en vérité ils quittent l'islam, et ils n'y retournent pas, ils combattent les gens de l'islam et appellent aux gens des idoles."* [10] ceci est la position des *Khawarij*, en raison de leur extrémisme, de leur ignorance et de leur égarement. Ainsi il n'y a aucune différence si ce sont des jeunes, ils suivent aveuglément les *Khawarij* et les *Mu'tazila*. Plutôt il est obligatoire d'être sur la voie *d'Ahl Sunna wal-Jama'a* dans l'attachement aux preuves de *Shari'a*, donc ils se contentent des textes comme ils sont venus et ce n'est pas à eux de se révolter contre le dirigeant à cause d'un péché, ou les péchés qui sont arrivés. Plutôt ils doivent sincèrement le conseiller, par l'écrit ou la parole, avec civilité et sagesse, en débattant d'une bon façon; avant qu'ils ne réussissent et avant que le mal diminue et que le bien augmente. Donc ceux-ci sont les textes qui sont venus du messager d'Allah (*salallahu a'layhi wa salam*) [11] et Allah le Puissant et Majestueux dit :

"C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux. Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfui de ton entourage." [Sourate Al-'Imran 3:159]

Donc l'obligation sur ceux qui veulent honorer Allah et sur les prêcheurs vers la guidée est de rester dans les limites de Shari'a et de conseiller ceux qu'Allah a placé comme détenteur de l'autorité sur eux, avec des

mots aimables, sagesse et de bonnes transactions, jusqu’à ce qu'ils augmentent dans la bonté et diminuent dans le mal et jusqu'à ce que les prêcheurs à Allah augmentent et qu'ils deviennent actifs dans leur appel, avec bonté, pas avec rudesse et sévérité. Et ils doivent conseiller celui qu'Allah a placé sur eux dans l'autorité, de nombreuses façons qui sont bonnes et sûres, en invoquant pour le dirigeant - ouvertement et en secret - qu'Allah l'aide et le guide et lui donne le succès dans le bien et qu'Allah l'aide à laisser le péché qu'il a commis et à établir la vérité. Voici comment Allah doit être invoqué et imploré, qu'Il guide les dirigeants et les secoure sur la vérité et qu'Il les aide à laisser le mensonge et à établir la vérité, avec de belles manières et bonté. [12] Voici comment ses frères doivent sincèrement conseiller, glorifier et le mentionner, avant qu'ils ne réussissent dans l'appel à ce qui est bon, pas avec rudesse et sévérité. Ainsi avec cela, la bonté augmentera et les maux diminueront, avec Allah guidant les dirigeants à la bonté et les tenant ferme sur cela, il y aura un résultat digne d'éloges pour la communauté.

[Q.3] : Si nous nommons une *Jama'a* parmi les *jama'at* pour se révolter en accord avec *Shari'a*, cela justifie-t-il le combat avec ceux qui aident le dirigeant et tous ceux qui travaillent pour ce gouvernement, comme la police et d'autres qu’eux ?

[R.3]: Je vous ai déjà informés plus tôt, qu'il n'est pas permis de se révolter contre le dirigeant, sauf dans deux conditions :

Premièrement : la présence d'une incrédulité claire (*kufr*) de sa part, de laquelle vous avez une preuve d'Allah.

Deuxièmement : le pouvoir et la capacité de renverser le dirigeant sans provoquer un mal plus grand. Et sans ces deux conditions, ce n'est pas permis.

[Q.4] : Qu’Allah vous préserve, quelques jeunes sont devenus agités avec l’installation des incrédules dans les pays islamiques, ou qui les visitent avec le droit dû et en raison de cela, certains d'entre eux ont déclaré légal de les combattre et de les voler s'ils voient d'eux ce qu’ils désapprouvent.

[R.4]: Il n'est pas permis de combattre les incrédules qui cherchent la protection dans l'État paisible, il n'est pas non plus permis de combattre les pécheurs, ni d’être hostile envers eux. Plutôt, leur condition est à trancher par les tribunaux islamiques, ces questions doivent être jugées selon la loi de Shari'a.

[Q.5] : Et si nous ne trouvons pas de tribunaux islamiques?

[R.5]: Si vous ne trouvez pas de tribunaux islamiques, donc il y a le conseil seulement. Le conseil est pour les gouverneurs, les diriger à la bonté et coopérer avec eux tant qu'ils règnent selon la Loi d'Allah. Quant à celui qui commande le mal au combat, ou de lever sa main, ou frapper, alors non. Cependant, on doit coopérer avec les dirigeants dans ce qui est bon, tant qu'ils règnent par la *Shari'a* d'Allah parmi les serviteurs d'Allah. En effet il est obligatoire de le conseiller et il est obligatoire de les diriger vers ce qui est bon, et il est obligatoire de s'opposer au mal avec le bien. Ceci est obligatoire.

"Craignez Allah, donc autant que vous pouvez." [Sourate At-Taghabun 64:16]

Et s’opposer à lui par la main provoquerait une corruption plus grande et le mal, et quiconque examine les affaires, sans aucun doute, viendra à cela.

[Q.6] : Est-ce que le commandement du bien et l'interdiction du mal, changé spécifiquement par la main – est le droit de chacun, ou est-ce seulement pour ceux qui sont proche du dirigeant, ou pour quiconque aide le dirigeant ?

[R.6]: La provocation du changement est pour chacun. [13] le messager (*salallahu a'layhi wa salam*) a dit : *"quiconque parmi vous voit un mal, qu'il le change de sa main, s'il n'en est pas capable, avec sa langue, s'il n'en est pas capable, dans son cœur et c'est le plus faible de la foi."* [14] Cependant, changer de la main dépend de la capacité de chacun, il ne doit pas provoquer ce qui est un mal plus grand. Le changement par la main est quelque chose qu'une personne peut faire dans sa maison, avec ses enfants, avec ses femmes, avec son domestique, ou le chef d'un comité qui peut provoquer une amélioration par sa main. Cependant, il ne doit pas faire un changement dans lequel il n'y a aucun bien; il provoquera beaucoup de désastres et un grand mal entre lui, les gens et l'État. [15] Cependant, il peut alors provoquer le changement avec sa langue, comme quand il dit : ' craignez Allah, ainsi et ainsi, ce n'est pas permis, ceci vous est interdit, cela vous est obligatoire. ' Donc il lui explique les preuves de Shari'a avec la langue. Quant à l'utilisation de la main, alors elle doit être faite là où il est possible de le faire, dans sa maison - avec ceux qui sont sous son autorité, avec ceux dont il est responsable – soit par voie de pouvoir, qu'il commande avec bonté, comme les comités que le dirigeant commande et qui leur donne le pouvoir de changer des choses - en accord avec la capacité qu'il donne - par voie de la *Shari'a* qu'Allah a révélé, sans rien y ajouter.

[Q.7] : Qu'Allah vous préserve, certains voient qu'ils ont le droit de se révolter contre les lois laïques que le dirigeant a établies, comme des lois de trafic, des tarifs, des licences etc…, basées sur le sentiment que ceux-ci ne sont pas basés sur des principes de base de *Shari'a*. Ainsi quel est votre avis- qu'Allah vous préserve - concernant cela ?

[R.7]: C'est un mensonge, c'est mauvais. En effet il a déjà précédé qu'il n'est pas permis de se révolter, ni de changer par la main. [16] Plutôt il est obligatoire d'écouter et d'obéir dans les questions dans lesquelles il n'y a pas de mal; au contraire, ces lois ont été inventées par le dirigeant pour l'avantage général des musulmans, comme les feux de signalisation. Il est obligatoire de s'y soumettre, d'écouter et d'obéir, puisque c'est du bien, qui bénéficie aux musulmans. Quant à ce qui est mauvais, comme un impôt qu'ils voient comme étant interdit, alors cette question doit être mentionnée au dirigeant par voie du conseil sincère, en appelant à Allah et en guidant vers la bonté. Il ne doit pas être fait par la main, en combattant celui-ci, ou en versant le sang de celui-là, ou en punissant celui-ci sans établir la preuve appropriée, ou l'argument…non…ceci doit seulement être fait par le dirigeant, puisqu'il possède la capacité d'en provoquer le changement. Et sinon, il donne un conseil sincère et la direction appropriée (au dirigeant) selon sa capacité, hormis ceux qui sont sous sa propre autorité, comme ses enfants et ses femmes et tous ceux sur qui il a autorité.

[Q.8] : Est-ce que l'invocation pour le dirigeant – qu'Allah vous bénisse – fait partie des exigences nécessaires de l'allégeance ?

[R.8]: Une des exigences de l'allégeance est la sincérité au dirigeant et parmi la sincérité au dirigeant : l'invocation pour son succès, guidée, justesse d'intention et d'action, et justesse intérieure. [17]. Ceci parce que, parmi les causes de la justesse du dirigeant et qu'Allah veuille le bien pour lui, est qu'Allah lui donne un conseiller véridique (*wazir*) qui le soutient dans la bonté quand il oublie et l'aide lorsqu'il se souvient. [18] c'est une des causes du Succès d'Allah pour lui. Donc l'obligation sur les gens commun, aussi bien que les individus éminents, est de coopérer avec le dirigeant dans la bonté et de détruire et mettre fin au mal et établir la bonté en employant de bons mots, de belles transactions et une guidée correcte par lesquels la bonté est cherchée sans aucun mal. Et aucune action qui provoque plus de mal que d'avantages n'est pas permise; Parce que le but de toute direction (islamique) est de provoquer les profits de Shari'a et de chasser le mal. C'est-à-dire que chaque action qui est faite par une personne, et qui vise le bien par cela, mais qui mène à un mal plus grand que le bien qu'il a désiré, alors cette action ne lui est pas permise.

[Q.9] : Qu'Allah vous préserve. Et en ce qui concerne celui qui interdit l'invocation pour le dirigeant ?

[R.9]: Ceci est dû à son ignorance, ceci est dû à son ignorance…l'invocation pour le dirigeant est une des causes les plus grandes de proximité et une des meilleures adorations et elle est de la sincérité envers Allah et Ses serviteurs. Ainsi quand il a été dit au Prophète (*salallahu a'layhi wa salam*) : *" En vérité la tribu de Daws a désobéi! ' Il a dit : "ô Allah! Guide Daws et ramène les. ô Allah! Guide Daws et ramène les!"* [19] les gens doivent être appelés avec bonté et le dirigeant est le premier de ceux qui doivent être appelés, puisque sa justesse est la justesse pour la *Umma*. Donc l'invocation pour lui est une des supplications les plus importantes et un des actes les plus importants de sincérité; par lequel, la vérité est établie et facilitée; et par lequel, Allah le corrige intérieurement; et par lequel, Allah arrête son mal, aussi bien que le mal de ses compagnons corrompus. Ainsi l'invocation pour lui est une des causes les plus importantes de succès, de guidée et de justesse du coeur et d'action; et il une est des questions les plus importantes et une des plus excellentes adorations. [20]

Notes de bas de page :

[1] La chose suivante a été prise *d'Ash-Sharqul-Awsat* (No 5289), comme est trouvée dans *Muraji'at Fiqhil-Waqi'is-Siyaasi wal-Fikri* de docteur ' Abdullah ar-Rifa'i. Toutes les notes en bas de la page ont été ajoutées par le traducteur.

[2] rapporté par Al-Bukhari (13/5) et Muslim (No de 1849)

[3] Rapporté par Al-Bukhari (4/203)

[4] Rapporté par Muslim (6/17)

[5] 'Umar Ibn Yazid a dit : j'ai entendu Al-Hasan Al-Basri pendant les jours (de règne) de Yazid Ibnul-Mahlab, et sont venus à lui un groupe de gens. Donc il a commandé qu'ils restent dans leurs maisons et ferment leurs portes. Alors il a dit : "par Allah! Si les gens avaient eu de la patience quand ils ont été mis à l'épreuve par leur dirigeant injuste, ce n'aurait pas été long avant qu'Allah ne leur ménage une issue. Cependant, ils se précipitent toujours sur leurs épées, donc ils sont abandonnés à leurs épées. Par Allah! Ils n'ont rien apporté de bien." Il est rapporté par Ibn Sa'd dans *At-Tabaqat* (8/164) et par Ibn Abi Haatim dans son Tafsir (3/178).

[6] L'imam As-Suyuti a dit dans *Al-Ishbah Wan-Nadha'ir* (p. 87) : "on donne à la prévention du *mafsada* (le mal) la préséance sur l'obtention de *maslaha* (avantage)." Et Shaykhul-Islam Ibn Taymiyyah (d.728H) - *rahimahullah* - a dit dans *Al-Hisbah fil-Islam* (p. 124) : "ordonner le bien ne doit pas aboutir à la perte d'un plus grand bien, ni causer un mal plus grand (qu'auparavant). De même, interdire le mal ne doit pas aboutir à un mal plus grand, ni la perte d'un plus grand bien."

[7] L'imam Abou Bakr Al-Ajurri (d.360H) - *rahimahullah* - a dit : "il n'est pas permis pour celui qui voit le soulèvement d'un *khariji* qui s'est révolté contre le gouverneur, qu'il soit juste ou tyran- donc cette personne s'est révolté et a réuni un groupe derrière elle, a retiré son épée et a rendu légal le meurtre de musulmans - il ne convient pas pour celui qui voit cela, qu'il soit trompé par la récitation du Quran de cette personne, la longueur de sa position dans la prière, ni sa participation constante au jeûne, ni ses belles et excellentes paroles dans la science quand il lui est clair que la voie de cette personne et sa méthodologie sont celles des *Khawarij*." Référez-vous à *Ash-Shari'a* (p. 28).

[8] L'imam 'Abdur-Rahman Ibn Nasir As-Sa'di (d.1376H) - *rahimahullah* - a dit : "quant au conseil aux imams des musulmans - et ils sont leurs dirigeants; du gouverneur principal aux ministres et juges, à quiconque est nommé et possède sur eux un type général ou spécifique de commandement- alors il doit croire (*i'taqad*) en

leur commandement, les écouter et leur obéir. Et il entraîne les gens à faire de même et à lutter selon ce qui est possible, de les guider. Et il doit les informer de tout qui leur bénéficie et bénéficie aux gens et à l'établissement de leur obligation." Référez-vous à *Bahjatul-Qulubil-Abrar* (p. 19).

[9] L'imam Ibn Abil-'Izz (d.729H) - *rahimahullah* - a dit : " Nous ne disons pas d'un individu particulier parmi les gens de la Qibla, qu'il est des gens du Paradis, ou des gens du Feu, sauf de ceux dont le véridique (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) nous a informé, qu'il est parmi les gens du Paradis, comme les dix à qui l'on a donné l'heureuse annonce du Paradis, qu'Allah les agrée. Et si nous disons que, quiconque Allah veut faire entrer dans le Feu de l'enfer, parmi les gens qui commettent des grands péchés, entrera – si nécessaire- dans le Feu de l'enfer et qu'il sera sorti du Feu de l'enfer par l'intercession de ceux qui ont droit d'intercéder, ensuite nous nous abstiendrions d'attribuer cela à un individu spécifique. Donc nous ne témoignons pas pour lui qu'il entrera au Paradis, ni qu'il entrera au Feu de l'enfer, sauf en raison de la connaissance, parce que la réalité est cachée et ce sur quoi un individu meurt ne peut être embrassé par nous. Cependant, nous espérons pour ceux qui font le bien et nous craignons pour ceux qui font le mal. "Référez-vous à *Sharhul-'Aquidatit-Tahawiya* (p. 378).

[10] Rapporté par Muslim

[11] L'imam Ibn Abi ' Asim a dit dans *Kitabus-Sunna* (2/251) : "Chapitre : Comment les gouverneurs de la masse doivent être conseillés?" Et il est rapporté : d'Ibn Shurayh ' Ubayd Al-Hadrami, et d'autres que lui, qui a dit : 'Iyad Ibn Ghunm fouettait une personne d'une terre vaincue. Aussi, Hisham Ibn Hakim lui parla durement, avant que 'Iyad ne se fâche. Donc il est resté la nuit (comme cela) toute la nuit, alors il est venu à Hisham Ibn Hakim et chercha une excuse de lui. Alors Hisham dit à 'Iyad : N'as-tu pas entendu le Prophète (*salallahu a'layhi wa salam*) dire : *"en vérité la personne qui subira la punition la plus sévère est celui qui est le plus sévère dans la punition des gens dans ce monde."* Ainsi 'Iyad Ibn Ghunm a dit : "ô Hisham Ibn Hakim! En effet nous avons entendu ce que tu as entendu, mais n'as-tu pas entendu le messager d'Allah (*salallahu a'layhi wa salam*) dire : *"Quiconque veut conseiller le dirigeant concernant une question, qu'il le laisse et ne le fasse pas ouvertement. Plutôt il doit le prendre par la main et le prendre dans la solitude. Ainsi s'il accepte son conseil, alors il a atteint son objectif et s'il n'accepte pas de lui, alors il a transmis qui était un devoir pour lui. "* Et en vérité tu- ô Hisham – es un imbécile insouciant - donc, tu oses sortir contre le gouverneur d'Allah. Ainsi pourquoi n'es-tu pas effrayés que tu puisse être tué par le gouverneur, ainsi tu seras celui qui a été tué par le gouverneur d'Allah le Béni et Glorifié ?!" En plus d'Ibn Abi 'Asim, ce hadith a été aussi rapporté par Ahmad (3/403) et il a été authentifié par Shaykh Al-Albani dans *Dhilalul-Jannah fi Takhrijis-Sunna* (n°1096).

[12] L'imam Ahmad Ibn Hanbal (d.241H) - *rahimahullah* - a dit : "en vérité j'invoque pour le dirigeant, pour sa justesse, son succès et appui - nuit et jour - et je vois cela comme étant obligatoire pour moi." Référez-vous à *As-Sunna* (n°14) d'Abou Bakr Al-Khallal.

[13] L'imam Malik Ibn Anas (d.179H) - *rahimahullah* - a dit : "le droit de chaque Musulman qu'Allah a béni avec quelque chose de la science et de la compréhension (*fiqh*), consiste en ce qu'il entre chez le dirigeant pour lui recommander la bonté et lui interdire le mal et l'avertir." Référez-vous à *Tartibul-Madarik* (1/207-208) d'Al-Qadi 'Iyad. Ibn Abi Hatim rapporte dans *Al-Jarh wat-Ta'dil* (1/30) de l'Imam Malik, qu'il lui a été dit : ' en vérité vous entrez chez le dirigeant tandis qu'ils (les gens) sont opprimés (par le dirigeant)! ' Donc Malik a dit : "qu'Allah ait pitié de vous! Ainsi où est la personne qui parlera avec la vérité ?! En effet le Messager d'Allah (*salallahu a'layhi wa salam*) a dit :" Le meilleur *Jihad* est une parole véridique dite à un tyran. "" Le hadith a été rapporté par Ibn Majah (No 4012) et Ahmad (5/251); et il a été authentifié par Shaykh Al-Albani dans *Sahihul-Jaami* ' (n°1100).

[14] Rapporté par Muslim (1/69)

[15] D'après Yazid Ibn Kusayb Al-'Adawi qui a dit : j'étais avec Abi Bakrah sous la chaire d'Ibn 'Amir et il donnait un sermon et il portait de beaux vêtements. Ainsi Abou Bilal dit : Regarde notre gouverneur portant les vêtements des pécheurs! Aussi Abou Bakrah a dit :Tais toi, j'ai entendu le Messager (*salallahu a'layhi wa salam*) dire: *"quiconque tient en mépris le gouverneur d'Allah sur la terre, Allah le tiendra en mépris."* C'est un hadith authentique rapporté par Tirmidhi (n°1812). L'imam Adh-Dhahabi a dit dans *Siyar*

A'lamun-Nubala (14/508) : " Cet Abu Bilal est Mirdas Ibn Udiya, un *khariji*. Et son ignorance est qu'il compte l'homme qui porte de beaux vêtements comme étant parmi ceux qui portent les vêtements des pécheurs."

[16] Sa'id Ibn Jumhan a dit : ' je suis venu à ' Abdullah Ibn Abi Awfa et ses yeux étaient couverts, donc je l'ai salué. Il m'a dit : qui es-tu ? Donc j'ai dit : je suis Ibn Sa'id Jumhan Il a dit : Ainsi qu'est-ce qui a été fait à ton père ? J'ai dit : l'Azariqa (les disciples de Nafi ' Ibnul-Azraq Al-Khariji) l'a tué. Il a dit : Qu'Allah maudisse l'Azariqa! Qu'Allah maudisse l'Azariqa! Le messager d'Allah (*salallahu a'layhi wa salam*) nous a informés qu'ils sont ' les chiens du Feu de l'enfer. ' Donc j'ai dit : l'Azariqa seul, ou tout les *Khawarij* ? Il a dit : Oui, tous les *Khawarij*. Donc j'ai dit : En vérité le dirigeant opprime les gens et les affecte. Il a dit : donne-lui donc ta main et joins ta main fermement à la sienne. Alors il a dit : " Malheur à toi ô Ibn Jumhan! Persévère dans le *Suwadul-A'dham*, persévère dans le *Suwadul-A'dham*! Si le dirigeant t'écoute, vas donc à sa maison et informe-le de ce que tu sais. Il se peut qu'il accepte de toi, mais si non, laisse-le; puisque tu ne sais pas plus que lui." Cet incident a été rapporté par Ahmad (4/3272-372), il a été authentifié par Shaykh Al-Albani dans *Dhilalul-Janna* (n°508). 'Abdullah Ibn Ahmad (d.290H) - *rahimahullah* - avec une chaîne authentique de narrateurs remontant à Ibn Sa'id Jumhan qui a dit : Les *Khawarij* avaient l'habitude de me faire appeler, au point que je sois sur le point d'entrer avec eux. Puis j'ai vu la soeur d'Abu Bilal dans un rêve, où Abu Bilal était un chien velu noir et ses yeux étaient remplis de larmes.: Elle a dit : Vous êtes avec mon père ô Aba Bilal! Que vous est-il arrivé pour que je vous vois comme cela? Il dit : "après vous, nous avons été changés en chiens du Feu." Et Abu Bilal était parmi les leaders des *Khawarij*. "Référez-vous à *As-Sunna* (n° 1509).

[17] Fudayl Ibn 'Iyad (d.187H) - *rahimahullah* - a dit : "si j'avais une invocation exaucée, je ne la ferais pas, sauf pour le gouverneur. Parce que quand le gouverneur devient juste, les villes et les domestiques deviennent sûrs." Référez-vous à *Hilyatul-Awliya* ' (8/91-92).

[18] Al-Hafidh Ibn Hajar (d.852H) - *rahimahullah* - a dit dans *Fathul-Bari* (1/138) : "le conseil aux leaders des musulmans est de les aider à ce qu'ils s'établissent. Et il doit les avertir contre la négligence, corriger leurs manques quand ils glissent, unir la parole sur eux et rejeter les coeurs qui ont de l'hostilité envers eux. Et le plus grand conseil doit être de les prévenir- en employant ce qui est bon - de l'oppression."

[19] Rapporté par Al-Bukhari (6/105)

[20] Le Prophète (*salallahu a'layhi wa salam*) a dit : *"il y a trois choses envers lesquelles le coeur d'un Musulman ne montre jamais de haine ou de rancoeur : Faire une action sincèrement pour Allah; obéir aux dirigeants (wulatul-umur); et s'accrocher à la Jama'a (corps uni). Puisque leur invocation englobe ceux qui sont derrière eux (c'est-à-dire ceux qui règnent)."* Cette narration a été rapportée par Ahmad (4/80) et Tirmidhi (No 2567) et a été authentifiée par Al-Haythami dans *Al-Majma'uz-Zawaa'id* (1/137).

Article tiré du site troid.org

Traducteur : Maaz Qureshi (troid.org)

Source :*Ash-Sharqul-Awsat* (No 5289), comme trouvé dans *Muraji'at Fiqhil-aaqi'is-Siyasi wal-Fikri* de docteur ' Abdullah ar-Rifa'i

Traduit en français par les salafis de l'Est